

Le 30 juin 2017 à 21 heures, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 16 juin 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBÉ, Mme KHABBAZ

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M. GIRIER, Mme ALESSANDRINI par M. PIARD, Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEL, M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme POISAT, M. AUBAGUE par M. HASSANI

Secrétaire de séance :

M. PIARD

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il m'a été proposé la candidature d'Estéban Piard. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames, Messieurs, avant d'entamer l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal, je souhaite faire une déclaration. Cette déclaration fait suite aux perquisitions qui ont eu lieu en mairie le 22 mai dernier. Mon intervention a pour objet de préciser l'exactitude des faits tels qu'ils se sont déroulés et de porter à la connaissance des élus du Conseil municipal et du public présent l'ensemble des éléments dont je dispose à ce stade.

Les inspecteurs de la Police Judiciaire de Créteil se sont présentés à la mairie le lundi 22 mai au matin. Je les ai accueillis dans mon bureau où ils m'ont signifié qu'ils souhaitaient procéder à des perquisitions dans différents services de la mairie dans le cadre d'une enquête préliminaire qu'ils menaient. Ils m'ont alors notifié mener cette enquête préliminaire pour soupçons de favoritisme dans le cadre de l'attribution de marchés publics. Ils n'avaient pas de commission rogatoire, mais j'ai autorisé ces perquisitions afin de faciliter au mieux leur travail d'investigation, et parce que je n'ai rien à cacher.

Les inspecteurs se sont ainsi rendus dans mon bureau et dans celui de mes assistants, au service informatique, au service des marchés publics et au service financier. Ils y ont passé une partie de la journée et ont saisi des documents afférents à des dossiers de marchés publics de la période de 2013 à ce jour.

Dans le même temps, les inspecteurs m'ont demandé si j'acceptais qu'ils puissent se rendre à mon domicile pour y effectuer une perquisition. J'ai de nouveau donné mon accord car je n'ai toujours rien à cacher. Et j'ai signé une autorisation. Une fois sur place, les inspecteurs ont fait le tour de chaque pièce et ont ouvert quelques placards. Cette perquisition a duré dix minutes. Aucun document, aucun objet n'a été saisi. Aucune mise sous scellé n'a été effectuée chez moi. Avant de partir, les inspecteurs m'ont indiqué que leur enquête pouvait démarrer et qu'il y aurait très certainement des auditions au cours des prochaines semaines. Les faits se sont très précisément déroulés de cette façon. Depuis le 22 mai dernier, je n'ai eu aucune nouvelle information de la part des enquêteurs.

Par ailleurs, ainsi que l'ensemble des élus du Conseil municipal, j'ai reçu une lettre ouverte rédigée par huit signataires. Nous connaissons bien ces huit signataires. Je n'en dis pas davantage. Dans cette lettre, ils me demandent la tenue d'une réunion publique afin de m'expliquer sur cette enquête préliminaire.

Je n'ai aucun élément supplémentaire à ajouter à ce que je viens de préciser. Cela ne mérite pas la tenue d'une réunion publique. Je précise que cette décision ne relève pas uniquement du Maire, puisqu'elle a été concertée et partagée par l'ensemble des groupes de la majorité municipale. Il s'agit là de la totalité des informations dont je dispose. J'ai souhaité porter à votre connaissance l'ensemble de ces éléments avant que nous puissions commencer notre Conseil municipal. Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 mai 2017. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au rapport n° 43.

N° 2017-043. UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE — EXERCICE 2016

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Monsieur le Maire, comme chaque année, il convient de détailler l'utilisation de la Dotation de Solidarité et de Cohésion Sociale qui est destinée au développement social des communes de 10 000 habitants et plus. En 2016, nous avons bénéficié d'une attribution de 358 617 €.

Vous disposez dans la délibération du détail complet de cette utilisation dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale. Je vous en donne les grandes masses : 200 228 € pour la vie des quartiers et l'accompagnement, le lien social et la citoyenneté ; 94 986 € pour la réussite éducative ; 20 602 € pour l'accès aux droits ; 15 816 € pour l'emploi et le développement économique ; 26 638 € pour la santé et la prévention ; 915 € pour la prévention de la délinquance. Je remercie le Conseil municipal de prendre acte de cette répartition.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des interventions ou des demandes d'explications ?

Saïd HASSANI (*Groupe MODEM et centristes*)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans le rapport de présentation, les montants attribués nous indiquent quelles sont vos priorités, qui ne sont pas les nôtres et certainement pas celles des Kremlinois. La Fête de la Ville reçoit plus du tiers de la dotation totale alors que, dans cette fête, les associations sont partenaires gratuitement ou presque, si on fait abstraction des subventions municipales. Russenko était un gouffre financier. Il ne faudrait pas engager des dépenses équivalentes pour la Fête de la Ville, même si on peut concevoir que la Fête de la Ville est un moment important pour les Kremlinois, mais pas à n'importe quel prix. Avec 94 986 €, la réussite éducative représente le quart de la dotation. On peut légitimement se poser la question du choix sur ce montant par rapport à la Fête de la Ville, recevant pour son déroulement plus de fonds que la réussite éducative. Chacun ses choix et ses priorités. Mais vous conviendrez quand même que nos interrogations sur ces répartitions peuvent nous heurter. La réussite éducative à laquelle vous aspirez, nous en sommes certains, vue l'actualisation du projet éducatif que vous proposez d'adopter ce soir, doit pouvoir bénéficier de moyens adaptés à cette ambition. Pour terminer, on peut décliner le choix sur les postes suivants, en particulier le point 4, « Emploi et développement économique », avec 4 % de la totalité de la dotation, ce qui en dit long sur votre volonté de développement. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Monsieur Hassani, nous avons déjà eu ce débat en commission. Nous vous avons expliqué que les sommes indiquées ne représentent pas les efforts de la Ville dans les secteurs respectifs que vous avez rappelés, mais simplement une justification d'utilisation de cette dotation. En fait, votre présentation de la politique municipale n'est pas seulement biaisée, elle est totalement fautive, erronée, voire mensongère.

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Jean-François Banbuck vient de dire qu'il s'agit de la présentation de la répartition de 358 617 €. Ce n'est pas du tout le budget de la Ville. Ce n'est pas le total des dépenses sur une année. Cela reflète un engagement qui se fait dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui, en l'occurrence, a des piliers très précis. Le premier d'entre eux concerne la question du lien social et de la citoyenneté. Nous sommes en effet foncièrement en désaccord, Monsieur Hassani, sur ce point. Vous n'avez pas l'honnêteté intellectuelle de remettre cette dotation de solidarité urbaine en perspective. Lors d'autres conseils municipaux, nous avons eu l'occasion de comprendre que, après avoir été opposé à Russenko, vous étiez de plus en plus opposé à la Fête de la Ville et qu'une critique grandissante de cette fête se développait au sein de votre groupe. Le lien social et le fait de se retrouver, de partager ont en effet un coût, mais nous considérons qu'il n'a pas de prix.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Le Conseil prend acte de cette délibération. Nous passons au rapport n° 44.

N° 2017-044. UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE — EXERCICE 2016

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, comme pour la Dotation de Solidarité Urbaine, il convient de détailler l'utilisation du Fonds de solidarité de communes de la Région Île-de-France qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines de notre Région.

En 2016, nous avons bénéficié d'une attribution de 872 582 € qui se répartit comme suit en investissements : 209 990 € pour la chaufferie de l'école primaire Charles-Péguy ; 527 656 € pour des travaux dans la cour et les sanitaires de l'école Charles-Péguy ; 48 833 € pour des travaux d'accessibilité dans les écoles, le Coséc et le stade ; 62 631 € pour divers travaux dans les écoles maternelles ; et 39 742 € pour la réfection du gymnase Jacques-Ducasse. Je remercie le Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil municipal prend acte de l'utilisation du Fonds de solidarité. Nous passons au rapport n°45.

N° 2017-045. BUDGET VILLE — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un moment important pour notre collectivité dès lors que nous en venons au compte administratif de l'exercice de l'année précédente. Il retrace en effet l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par la Ville et, en l'occurrence, notre budget pour 2016.

Pour avoir une vue d'ensemble de cet exercice 2016, le fonctionnement représente 38 352 564 € de dépenses et 41 588 229 € de recettes réelles, soit un résultat excédentaire de 3 235 665 €. L'investissement représente 6 625 782 € de dépenses et 5 107 886,83 € de recettes réelles, soit un résultat déficitaire de 1 517 895 €.

Quelques éléments pour entrer dans le détail. Sur la section de fonctionnement, il convient de souligner d'emblée que la fiscalité directe constitue 53 % des recettes de la Ville quand les dotations de l'État, qui représentaient quasiment 1/5^e en 2013 avec 17 % des recettes réelles de fonctionnement, n'en représentent plus que 11 % en 2016.

Concernant la fiscalité, il est important de souligner la stabilité des trois taux de fiscalité, conformément à l'engagement municipal, que nous avons eu l'occasion de reconduire il y a quelques semaines pour l'année 2017. Pour mémoire, la taxe d'habitation est de 13,96 %, soit un taux inférieur au taux moyen de l'échantillon et au taux moyen de la strate qui est de 18,41 %.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, nous avons perdu environ 1,9 M€ de dotations de l'État depuis 2013, ce qui crée évidemment un contexte de plus en plus difficile pour les finances locales, pour les collectivités locales, et pas seulement la nôtre. Cela oblige en tout cas à une gestion rigoureuse et, parfois, à certains arbitrages.

Sur les dépenses en section de fonctionnement, les dépenses de personnel représentent 57 % des dépenses de la Ville avec, en 2016, 22 M€ d'euros. Il faut souligner que la trajectoire est en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2015. Il en est de même pour les charges à caractère général qui, sur la période 2013-2016, montrent que ce chapitre du budget est parfaitement maîtrisé par la collectivité avec une diminution de 4 % des charges à caractère général entre 2013 et 2016.

À la fin de 2016, l'épargne brute s'élève à 3,23 M€, ce qui permet à la Ville de maintenir son taux d'épargne brute au-dessus du premier seuil d'alerte, malgré le désengagement de l'État depuis 2013.

En investissement, sur l'année 2016, il convient de souligner que les dépenses d'équipement nettes sont en hausse, passant de 2,45 M€ en 2015 à 4,18 M€ en 2016.

Quelques éléments sur les principales réalisations par secteur permettent de matérialiser ces dépenses dans la vie quotidienne des Kremlinois. L'aménagement et le service urbain couvrent 28 % des dépenses d'investissement. Le secteur de l'enseignement représente 24 % des dépenses. La sécurité et la salubrité publique représentent 19 %. Les services généraux et le logement représentent 11 % chacun.

En même temps qu'une hausse des investissements sur l'année 2016, l'en-cours de dette continue de décroître, à -16 % sur quatre ans (2013-2016). Cela montre la bonne maîtrise financière de la Ville. En même temps que nous investissons davantage, nous continuons de réduire notre en-cours de dette. En dix ans, la Ville s'est désendettée de 11,5 M€, soit en 2016, une capacité de désendettement qui s'établit à 7,7 ans, soit un niveau très en dessous du seuil d'alerte. Cela ouvre une perspective non pénalisante pour les années à venir.

En guise de synthèse sur ce compte administratif, il convient de souligner un résultat d'ensemble positif. Les recettes de fonctionnement ont maintenu leur dynamisme, malgré la poursuite de la baisse des dotations et du désengagement de l'État. Dans le même temps, la Ville maîtrise l'évolution de ces dépenses de fonctionnement en dégagant une épargne brute de plus de 3 M€ sur le compte administratif 2016. La Ville a su renforcer sa capacité à investir tout en poursuivant sa trajectoire de désendettement. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce compte administratif 2016.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Estéban Piard. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, n'y aurait-il pas une erreur de calcul dans le taux de réalisation au niveau de la section d'investissement ? Pour les recettes, le taux de réalisation est de 59 %. N'y a-t-il pas une erreur de frappe ou quelque chose que je n'aurais pas compris dans le calcul ?

Nous nous sommes clairement exprimés contre le budget primitif que vous nous avez présenté. Par conséquent, en cohérence avec les propos que nous avons tenus, nous voterons contre l'approbation de ce compte administratif montrant la réalisation de votre budget. Nous pensons effectivement qu'il existe de grandes économies à réaliser. Toutes celles que nous vous avons proposées, dans le cadre du débat que nous avons eu, ont été rejetées, sous-estimées ou raillées. Aujourd'hui, nous pensons que vous êtes entièrement responsables de la situation financière de notre Ville. Nous ne nous battons pas sur les chiffres car les chiffres parlent d'eux-mêmes, notamment au niveau des dépenses de fonctionnement dont nous rappelons chaque année leur constante augmentation. Nous vous renvoyons aux remarques de la Chambre régionale des comptes. Je vous remercie.

Arnaud WEBER-GUILLOUET (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais être également très bref. Nous avons pris connaissance de ce document. Il reflète parfaitement les choix politiques qui sont les vôtres. C'est tout à fait normal. Évidemment, nous pensons que ces choix, que nous avons débattus lors du Débat d'Orientations Budgétaires, font courir à la Ville du Kremlin-Bicêtre un grand danger, un réel danger sur le fonctionnement aujourd'hui et le fonctionnement futur. Pour ces deux raisons, naturellement, nous voterons contre l'approbation de ce compte administratif.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia MERSALI-LALOUPO (*Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche*)

Bonsoir à tous. Monsieur Weber-Guillouet, vous serait-il possible de donner un peu plus de détails sur les dangers courus par la Ville ? Il est très facile de lancer des phrases anxiogènes, mais nous aimerions connaître les grands dangers que court la Ville à cause de ce budget que vous ne voulez pas approuver. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Je rebondis sur cette dernière remarque. M. Hassani nous dit que nous sommes responsables de la santé financière et M. Weber-Guillouet que nous sommes en grand danger. En matière de santé financière, c'est avec tranquillité et fierté que la majorité peut revendiquer la bonne santé financière de la Ville, démontrée par les chiffres rappelés par Estéban Piard. En matière financière, il faut faire preuve d'un peu de rigueur. Que nous soyons en désaccord sur les choix politiques, c'est une chose ; mais affirmer que la Ville serait en difficulté, c'en est une autre.

Monsieur Hassani, vous avez cru bon de vous référer au rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour essayer d'apporter de l'eau à votre moulin. Mais votre moulin tourne à l'envers. En effet, la Chambre Régionale des Comptes a fait un certain nombre d'observations sur différents points. Et, précisément, sur la maîtrise de ses finances par la Ville, elle a pris acte que la Ville était absolument bien gérée. Certes, elle a fait ici ou là des remarques, qui n'avaient rien de comptable ou de financier, qui portaient sur des opportunités de gestion. La seule remarque de fond concernait la part des frais de personnel dans le budget de fonctionnement. Nous nous en sommes expliqués maintes fois. Si cette part est effectivement proportionnellement plus élevée que la moyenne de la strate, cela signifie en contrepartie qu'il y a bien moins de sous-traitance.

Regardez bien les chiffres. Nous vous le disons à chaque budget et à chaque compte administratif. Au total, les dépenses de fonctionnement par habitant de la Ville ne sont pas plus élevées que la moyenne de la strate. Arrêtez d'affoler les gens. N'ayez pas ce discours anxiogène et, je le répète, mensonger sur la gestion de la Ville. Vous êtes en désaccord avec les choix politiques. Dont acte. Mais, contrairement à ce que vous disiez, Monsieur Hassani, les Kremlinois ne vous suivent pas. Preuve en est que, jusqu'à présent, ils nous ont réélus, et pas vous.

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Jean-François Banbuck vient de le souligner, je ne peux qu'abonder dans son sens. Quels sont aujourd'hui les grands dangers que court le budget municipal ? Le premier d'entre eux n'est pas la gestion de la majorité actuelle, mais le désengagement de l'État, la poursuite annoncée des baisses de dotations, quelle que soit la forme qu'elles prendront. C'est éventuellement priver les communes d'une de leurs principales ressources qui est la taxe d'habitation dans les mois ou les années, dans le meilleur des cas, à venir. Ce sont là des dangers très concrets auxquels aujourd'hui, malheureusement, on se prépare à faire face.

Comme Jean-François Banbuck l'a dit, nous sommes entièrement responsables de la gestion de la Ville. Nous sommes entièrement responsables d'avoir un budget qui répond aux attentes des Kremlinois et au projet politique pour lequel ils nous ont fait confiance. Nous sommes entièrement responsables de ce budget qui dégage un excédent nous permettant de poursuivre l'investissement. Nous le verrons une fois de plus à l'occasion du budget supplémentaire. Nous sommes entièrement responsables de ce budget qui poursuit aussi une montée en puissance de l'investissement afin d'être en capacité de préparer les années qui viennent et, à notre niveau, d'évoluer dans un contexte sûr sans avoir à demander davantage aux Kremlinois en maintenant une stabilité des taux de fiscalité. Nous sommes en effet entièrement responsables de tout cela. Nous n'avons collectivement aucune difficulté à l'assumer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je confie la présidence du Conseil à Jean-François Banbuck. Puisqu'il s'agit de l'approbation du compte administratif, je dois en effet me retirer afin de laisser le Conseil municipal en délibérer librement. Jean-François Banbuck prend la présidence du Conseil Municipal.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Il n'y aura donc que 34 votants.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 26

Contre : 8 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ, Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*),

Abstentions : 0

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Le compte administratif est adopté.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 46.

N° 2017-046. BUDGET VILLE — COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Monsieur le Maire, Mme le trésorier du Nord Val-de-Bièvre nous a transmis son compte de gestion pour l'année 2016. Il est conforme au compte administratif que nous venons d'adopter. Je propose donc qu'un avis favorable soit donné à ce compte de gestion.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 47.

N° 2017-047. BUDGET VILLE — AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Monsieur le Maire, après avoir validé le compte administratif, il appartient au Conseil municipal d'affecter le résultat que l'exercice 2016 fait ressortir. Nous avons un résultat de la section de fonctionnement sans les restes à réaliser d'un montant de 4 059 420,90 € que je vous propose d'affecter de la façon suivante : 1 968 161,72 € au financement du déficit d'investissement et le solde restant de 2 091 259,18 € en excédent de fonctionnement. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Une Ville mal gérée qui dégage 4 M€ d'excédent, ce n'est pas si mal...

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Cela méritait d'être souligné, en effet. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ, Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*),

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 48.

N° 2017-048. BUDGET VILLE — BUDGET SUPPLÉMENTAIRE — EXERCICE 2017

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, le 15 décembre dernier, nous avons adopté le Budget primitif 2017. Comme nous le faisons régulièrement, il convient d'ajuster certaines inscriptions que nous avons faites dans le Budget primitif au regard des éléments liés à la fiscalité et des notifications diverses de dotations que nous avons reçues depuis pour intégrer l'affectation du résultat que nous venons d'adopter.

Le budget supplémentaire pour 2017 s'équilibre de la façon suivante : en fonctionnement, il y a autant en dépenses qu'en recettes, soit 2 020 056,18 € ; en investissement, il y a autant en dépenses qu'en recettes, soit 3 440 601,61 €.

Quelques éléments permettent d'entrer dans le détail. Sur le fonctionnement, nous constatons une perte de recettes de 223 803 € par rapport aux inscriptions de décembre, une petite perte d'un peu plus de 187 000 € sur des recettes fiscales à la suite des notifications que nous avons reçues. La dotation globale de fonctionnement pour 2017 s'établit à 2 821 500 €, soit une perte d'un peu plus de 20 000 € par rapport à ce que nous avons prévu.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 941 543 €. Sans entrer trop dans le détail, il y a un peu moins de 500 000 € pour des charges à caractère général sur la maintenance, l'abonnement pour des caméras mobiles, les dépenses liées à l'intégration (« Enfin les beaux jours », les Estivales), des agents de sécurité pour les Estivales, etc. Les charges de personnel comptent 310 000 € d'inscriptions supplémentaires, essentiellement dues à la restructuration des grilles de rémunération des catégories A, B et C. Il y a quelques éléments d'ajustement sur le FPIC, sur quelques subventions, ainsi que des annulations de titres pour 73 100 €.

En investissement, le produit des amendes de police est en baisse par rapport à la prévision, avec une perte de 175 000 €. Concernant les subventions, certains projets que nous menons n'ont malheureusement pas pu bénéficier du Fonds de soutien en investissement local. C'est le cas pour les ADAP sur l'accessibilité, pour l'extension du CSU et pour la réfection des sanitaires de l'école élémentaire Benoît-Malon. Il faut néanmoins souligner que, dans le cadre du Ruban vert, le projet d'aménagement des Martinets, que nous lançons en 2017, bénéficie d'une subvention supplémentaire de 140 000 €, qu'il convient donc d'inscrire en recettes d'investissement.

Enfin, sur les dépenses d'investissement, le montant total des dépenses supplémentaires est de 1 109 119 €. Cela concerne essentiellement des dépenses d'équipement avec le réseau multi-service, des travaux au square Jules-Guesde et l'acquisition d'un véhicule de propreté. Cela concerne aussi des travaux de génie civil dans le cadre de la vidéo-protection pour un montant d'un peu moins de 490 000 €.

Je vous propose donc d'adopter ce budget supplémentaire 2017.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la mise en place d'un budget supplémentaire systématique est le fruit d'un manque de prévoyance et d'un manque de rigueur dans la gestion des deniers publics. Ce n'est pas un mode de gestion courant. Un budget supplémentaire doit être et rester une exception, un ajustement. Depuis plusieurs années, c'est devenu une habitude, un rituel et, malgré tout, cela révèle votre incapacité à prévoir au plus juste. Soyez plus sûrs de ce que vous engagez pour ne pas rétropédaler systématiquement en prétextant la conjoncture. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur Hassani, je suis désolé d'être un peu désagréable avec vous, mais, au vu de vos interventions en matière financière, vous devriez suivre une formation. Cela vous éviterait de dire de grosses bêtises, d'autant plus qu'il existe des fonds prévus sur le budget communal permettant de financer une formation. Le budget supplémentaire n'est pas de l'imprévoyance. Il s'agit seulement de l'utilisation du résultat que nous venons de constater. S'il y avait un résultat de zéro euro, cela voudrait dire que le budget ne connaîtrait aucun écart avec la réalisation. Cela n'existe nulle part. Je me permets de vous contredire. Dans toutes les villes, il y a un budget supplémentaire. Il faut bien en effet affecter les excédents qui ont été constatés ou, au contraire, prendre des décisions quand une insuffisance est constatée. Tout ceci a un caractère mécanique. Citez-moi une collectivité dans laquelle il n'y a pas la nécessité d'ajuster certaines dépenses en cours d'exercice budgétaire dans le cadre de la consommation des crédits au cours d'une année. Regardez en proportion ce que cela représente. Cela représente un pourcentage très faible. Votre intervention était décalée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous enregistrons la séance. Si vous voulez reprendre la parole, je vous la donne.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Je vous remercie pour les cours, Monsieur Banbuck, mais je vous assure que je maîtrise un peu les finances. Quand vous parlez de petits pourcentages, il s'agit de petits pourcentages sur des millions d'euros. Quand, chaque année, vous présentez un budget supplémentaire sur plusieurs millions d'euros, ce sont de grosses sommes. Un ajustement sur de grosses sommes, cela ne me va pas. Vous pouvez me proposer des cours, des formations, etc., sur le budget communal, mais les petits pourcentages représentent des millions d'euros des Kremlinois.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur Hassani, j'ai relu le compte rendu de l'an dernier sur le budget supplémentaire. Vous aviez fait exactement la même remarque. On peut vous reconnaître une certaine constance dans vos interventions. Je vous avais alors répondu que, la prochaine fois, nous appellerions cette délibération « délibération budgétaire modificative », puisque cela fait partie des outils qui sont à la disposition des collectivités pour ajuster leur budget. Peut-être, à ce moment-là, serez-vous en capacité de voter avec nous ces ajustements budgétaires ainsi que l'intégration de l'excédent que nous avons dégagé en 2016 et qu'il est nécessaire de faire entrer dans le budget 2017 afin de l'utiliser à bon escient au service des Kremlinois.

Concernant la masse que vous nous reprochez de faire passer en deux pages de délibération, il s'agit ici d'un budget supplémentaire qui traite d'à peu près 10 % du budget total de la Ville. C'est tout à fait normal. On parle, Monsieur Hassani, d'un budget supplémentaire de 2 M€ en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement, soit environ 5 M€ sur un budget municipal autour de 45-47 M€. Malgré ce que vous dites et malgré ce que vous soulignez régulièrement, cela montre que nos prévisions ne sont pas mauvaises. Nous parlons ici de 10 % du budget municipal qui est réajusté en juin et qui n'est plus touché jusqu'à la fin de l'année. D'autres collectivités usent et abusent d'un certain nombre de délibérations pour remettre à jour en permanence. Pour la municipalité, pour les services municipaux et pour les Kremlinois, nous tenons à cet élément de visibilité de notre trajectoire budgétaire sur une année. Nous avons un budget primitif et un ajustement en votant le compte administratif, ce qui nous permet de mener à bien le projet qui est le nôtre. Il est inutile aujourd'hui de chercher un argument dans une dénomination pour ne pas approuver ce budget supplémentaire qui va naturellement dans le bon sens.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Estéban Piard. Je complète le propos. Monsieur Hassani, en effet, sans budget supplémentaire et sans décision modificative, nous aurions du mal à affecter le résultat. C'est peut-être ce qui s'est passé avec votre prédécesseur une année. Il faudrait vérifier. Vous vous souvenez que, dans le rapport régional de la Chambre Régionale des Comptes, il est fait mention d'un emprunt de 3 M€ que personne ne retrouve. Vous continuez en effet dans la même ligne que vos prédécesseurs à vous entêter et à ne pas affecter la réalité de la transparence des comptes municipaux. C'est un des points mis en évidence par la Chambre Régionale des Comptes sur le fait qu'il y a quelque chose qui se promène et qui va être régularisé par des écritures comptables dans les mois à venir. Suivre la ligne que vous nous encouragez à suivre aggraverait en effet cette situation. Cela n'a rien à voir avec la transparence consistant à réintégrer les excédents. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ, Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*),

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 49.

N° 2017-049. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP-CP) : INSCRIPTIONS BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Nous venons de procéder à quelques inscriptions nouvelles dans le budget supplémentaire, notamment sur la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection. Il convient de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement qui était la nôtre sur ce dispositif avec, pour rappel, un montant global de 2 602 658 € € pour le projet. Il s'agit en réalité de matérialiser les 476 900 € que nous avons inscrits dans le budget supplémentaire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Nadia CHIBOUB (Groupe MODEM et centristes)

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, notre groupe a toujours soutenu la mise en place de la vidéo-protection. Le budget afférent a été sous-évalué par la municipalité. Une nouvelle fois, vous avez dû avoir recours au budget supplémentaire et à cette autorisation de programme et crédits de paiement. Nous nous abstiendrons.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non.

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je sais qu'il a fait très chaud il y a quelques semaines dans les rues, mais, Madame Chiboub, j'ai un peu de mal à comprendre votre position. L'autorisation de paiement consiste seulement à disposer d'une visibilité en matière de prospective d'investissements. En effet, quand on conduit un projet sur plusieurs années, en l'occurrence la mise en place de la vidéo-protection, on fait des prévisions. Comme dans tout budget, particulièrement quand il s'agit de travaux de génie civil ou d'investissements lourds sur le territoire communal, il faut faire parfois face à des impondérables. Il y a parfois des ajustements nécessaires au projet. Concernant la vidéo-protection, je pense que les Kremlinois seront d'accord avec nous sur le fait que, ces dernières années, le contexte nous a obligés à augmenter l'ampleur du dispositif par rapport à notre prévision en début du mandat. En l'occurrence, il s'agit donc simplement d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation du projet. Madame Chiboub, vous êtes d'accord avec nous sur ce projet. Votez les crédits de telle sorte qu'il puisse se réaliser concrètement.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Ceci dit, Mme Chiboub est cohérente. Son groupe n'a pas voté l'affectation du résultat et du budget supplémentaire. Du coup, ils sont cohérents sur le fait de ne pas voter les lignes de crédit en augmentation. Ils restent dans la droite ligne de leur appréciation sur l'engagement des crédits. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 5 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ*)

Abstentions : 3 (*Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 50.

N° 2017-050. ACTUALISATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le PEDT permet de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires éducatifs locaux (les familles, Éducation Nationale, services municipaux, associations). Ce document de cadrage comporte les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique éducative ambitieuse de la Ville au service des enfants et des jeunes. Il permet également aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école tout en respectant les compétences de chacun et la complémentarité des temps éducatifs.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, nous avons engagé en janvier 2016 une phase d'écoute et de dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative. Ainsi, tous les partenaires éducatifs ont arrêté une nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2016. Nous avons aussi associé la communauté éducative à la mise à jour de ce document de cadrage. Pour ce faire, nous leur avons envoyé des questionnaires afin de recueillir leurs observations et propositions. Ensuite, des réunions ont été organisées avec chaque partenaire pour échanger et intégrer ces propositions.

Pour clôturer cette démarche, le Conseil Consultatif de l'Éducation et du Temps Libre, qui est l'instance de pilotage du PEDT, s'est réuni le 8 juin 2017 et a émis un avis favorable sur les axes et les actions de ce PEDT qui reprend les valeurs partagées qui sont primordiales pour la réussite des enfants et des jeunes.

Voici quelques exemples d'axes et de mises en œuvre. La réussite scolaire est un objectif commun avec les clubs Coup de pouce Clé pour lutter contre le décrochage précoce en lecture et écriture, les études gratuites, les séjours pédagogiques. Un autre exemple d'axe est le droit aux loisirs pour tous, avec la mise en place du quotient familial, les activités Hors les Murs « La Ville à Votre Porte », l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Un autre exemple est l'écocitoyenneté avec la mise en place des projets (Ruban Vert, tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire), le label éco-école, le projet de jardins partagés. Au regard de cette délibération, je vous remercie d'adopter l'actualisation de ce PEDT. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (*Léa MORGANT, Rose-Marie LOEMBÉ, Arnaud WEBER-GUILLOUET, Pascal REISSER, Colette KHABBAZ*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 51.

N° 2017-051. DÉPLOIEMENT DES STATIONS VÉLIB' SUR LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Ibrahima TRAORE, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces (Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche)

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, lancé en 2007 par la Ville de Paris, Vélib' est aujourd'hui le service de vélos en libre-service le plus important d'Europe. À ce jour, 1 233 stations sont déployées sur 30 communes et dans les communes limitrophes, avec plus de 17 000 vélos disponibles. Dans la ville du Kremlin-Bicêtre, il existe sept stations Vélib', avec une moyenne de 37,2 prises de vélos par station par jour. Les stations les plus utilisées sont celles situées sur la RD 7 et, plus particulièrement, les stations Fontainebleau et Salengro. Le service Vélib' a été lancé avec JC Decaux pour une durée de dix ans. À la suite d'un changement de réglementation et dans le cadre d'une relance du contrat d'exploitation, la Ville de Paris a élaboré les contours du nouveau service Vélib', début 2016, avec les caractéristiques suivantes : le nouveau périmètre Vélib', avec 56 communes, le nombre potentiel de 1 400 stations avec 51 000 points d'accroche, le déploiement de 30 % de vélos à assistance électrique dans la flotte Vélib' et la possibilité de déployer 20 % de stations légères sans travaux.

Dans l'optique de préparer le renouvellement du contrat, Vélib' a mis en place un syndicat d'études auquel la Ville du Kremlin-Bicêtre a adhéré en février 2016. Le conseil syndical Autolib'Vélib' a délibéré pour autoriser la présidente du syndicat à signer le marché Vélib' avec le groupement SMOOVENGO, composé de Smoove, Indigo, Mobivia et Moventia.

En matière de coûts, le service Vélib 1 était financé par le déploiement de la publicité par JC Decaux. Pour des raisons juridiques, le nouveau contrat ne sera plus couplé avec l’affichage publicitaire, chaque collectivité adhérente devant financer l’investissement et le fonctionnement du service sur son territoire. Chaque collectivité devra maintenant participer au financement du service sur son territoire en prenant en charge le fonctionnement des stations. Le coût estimé par le syndicat est compris entre 8 000 et 10 000 € par station. Ce coût prend déjà en compte les subventions de la Métropole du Grand Paris (10 000 € par station). Il pourra varier à la baisse ou à la hausse en cours de marché en fonction du nombre de stations installées et des recettes. De plus, comme pour le service Vélib 1, la Ville renoncera également à ses droits de voirie pour l’installation des stations.

Afin de pouvoir disposer du nouveau service au 1^{er} janvier 2018, les villes adhérentes au syndicat Autolib’Vélib’ Métropole doivent délibérer avant le 30 juin sur le nombre de stations qu’elles souhaitent déployer. L’implantation définitive de ces stations sera définie à partir de septembre par le biais de conventions de déploiement entre la Ville, le syndicat Autolib’Vélib’ Métropole et le prestataire. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur le nombre de stations à déployer sur le territoire communal. Le choix de la municipalité est de proposer cinq stations, donc de fusionner les stations Rossel et Leclerc ; ainsi que Convention et Okabé. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d’interventions ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l’unanimité. Nous passons au rapport n° 52.

N° 2017-052. CONVENTION DE GESTION DE TERRAINS DE L’AP-HP AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE CORRESPONDANT À UNE NOUVELLE EMPRISE DU PARC PINEL

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l’aménagement et à l’urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Mes chers collègues, il s’agit d’une délibération à caractère strictement technique. Nous avons déjà délibéré sur ce sujet. Mais, depuis l’approbation par le Conseil municipal, l’AP-HP a souhaité placer cette convention dans un cadre juridique un peu différent. Ce n’est donc plus une convention de mise à disposition, mais une convention de gestion. C’est la raison pour laquelle dans les mêmes termes et, en tout cas, avec les mêmes modalités financières et techniques, nous vous proposons d’adopter cette nouvelle convention.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l’unanimité. Nous passons au rapport n° 53.

N° 2017-053. APPROBATION D’UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D’OUVRAGE ENTRE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE-BIÈVRE ET LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE POUR L’AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES EXTÉRIEURS AUX MARTINETS

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l’aménagement et à l’urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Le rapport est assez explicite. Il s’agit simplement d’acter le fait que les compétences de l’EPT nous conduisent à passer cette convention, étant entendu que la Ville conservera évidemment la maîtrise sur le fond du dossier.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d’intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 54.

N° 2017-054. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM)

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Cette délibération doit nous permettre de recevoir des recettes. J'espère qu'elle aura un franc succès au sein de notre assemblée. En effet, nous avons le plaisir de constater que la MGP a accédé à notre demande de subvention pour l'ambitieux projet du Ruban vert.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ou des explications de vote ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 55.

N° 2017-055. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION SUR LE SITE DE L'ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Cette étude est une obligation pour la Ville. Dans le cadre de cette obligation et dans la constante recherche de financements pour améliorer l'équilibre budgétaire, nous sollicitons en effet une subvention auprès de cette Agence.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ou des explications de vote ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 56.

N° 2017-056. EXONÉRATION TOTALE DES DROITS DE VOIRIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

C'est une délibération à vocation d'intérêt général. C'est un intérêt général qui dépasse celui des frontières kremlinoises. Il s'agit en effet de favoriser la bonne réalisation de cet ambitieux équipement. Il est noté à la fin du rapport que cela n'empêchera pas, au cas par cas, que des conventions soient signées avec les intervenants pour préserver notamment les intérêts de la Ville et, notamment, s'agissant de la RATP, concernant des compensations financières inhérentes à l'occupation relative à la réalisation des ouvrages d'art.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 57.

N° 2017-057. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN — DPU ET DPUR

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Cette délibération a un caractère technique. Elle doit être prise en raison des compétences dévolues à l'EPT et qui sont subdéléguées à la Ville. Il s'agit seulement d'une modification de la délibération des délégations de pouvoir du Maire qui acte cette nouvelle modalité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 58.

N° 2017-058. RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2016 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il s'agit du compte rendu annuel de l'activité de l'EPFIF pour le compte de la Ville dans le cadre notamment de l'entrée de ville sud-ouest. Les acquisitions représentent un total de 2 650 000 €. L'engagement cumulé de l'EPFIF au 31 décembre est de 12,5 M€, soit un peu plus de 40 % de l'enveloppe financière de la convention.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Excusez-moi, il fallait en prendre acte. Ce n'est pas gênant. Tout le monde a voté pour. Tout le monde est d'accord. Nous passons au rapport n° 59.

N° 2017-059. RATTACHEMENT DE KREMLIN-BICÊTRE HABITAT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La loi NOTRe prévoit le rattachement des OPH aux établissements publics territoriaux au plus tard le 31 décembre 2017. Cette disposition est reprise dans l'article L 421-6 du Code de construction et de l'habitat. Il vous est précisé ensuite les conditions. L'article R 421-1 du CCH précise en outre que le rattachement d'un OPH à un EPT conduit au renouvellement des

membres du Conseil d'administration dont l'effectif et la composition doivent être arrêtés par délibération du Conseil territorial au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

C'est la raison pour laquelle il y aura d'autres délibérations à l'automne sur le nombre d'administrateurs au niveau de KBH. En l'état actuel, ainsi que je l'ai expliqué au Conseil d'administration lundi dernier, au niveau de KBH, la loi nous donne la possibilité d'être de 17 (puisqu'il s'agit d'un office de moins de 2 000 logements) à 23, comme aujourd'hui, ou à 27. Même si la décision n'est pas finalisée, nous nous orientons vers un Conseil d'administration à 27 de manière à préserver les équilibres politiques au niveau du Conseil municipal et la participation de notre opposition municipale au Conseil d'administration de l'OPH. Sinon, la réduction, telle qu'elle pourrait être, et le nouveau mode de désignation qui passe par une délibération au niveau de l'Établissement public territorial pourraient avoir des conséquences sur les équilibres tels qu'ils se sont mis en place le lendemain des élections municipales sur la base de la proportionnelle de notre Conseil municipal. Nous examinerons ces délibérations à l'automne.

Il faut aujourd'hui surtout prendre acte des dispositions de l'article L 5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous votons pour le rattachement de l'Office public de KBH à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Le rattachement prendra effet à compter du 31 décembre 2017, ce qui nous donnera la possibilité de continuer à faire fonctionner KBH, le temps de prendre des délibérations sur le nombre d'administrateurs à KBH. Ensuite, aura lieu la désignation dont une partie se fera par le territoire. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 60.

N° 2017-060. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB KREMLIN-BICÊTRE FUTSAL

Bernard CHAPPELLIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux sports (*Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes*)

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire et chers collègues. Je suis persuadé que tout le monde a lu avec attention cette délibération, mais je vais néanmoins vous la lire dans son intégralité parce qu'elle est détaillée et précise. Depuis la création de l'association Kremlin-Bicêtre United en 2002, la Ville a apporté son soutien technique et financier au développement des activités de ce club, notamment pour la discipline futsal. Cette association bénéficiant jusqu'en 2010 d'aides publiques pour un montant supérieur à 23 000 €, une convention d'objectifs avait été conclue entre le club et la Ville. La convention a été résiliée à la fin de l'année 2010 et, depuis la saison 2011-2012, le club a cessé de proposer diverses activités sportives périphériques pour se consacrer exclusivement à la pratique du futsal.

Conscient du déficit de transparence dans leur gestion administrative et financière, les dirigeants ont réagi et ont été en mesure de présenter des comptes certifiés dès la fin de l'exercice 2011 pour l'activité futsal. Depuis cet exercice, la Ville a octroyé au club une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 € sous réserve de la présentation des comptes certifiés. Par ailleurs, et tout au long de ces années, le club a renforcé les compétences de son bureau associatif dans le but de mieux répondre à la fois aux exigences administratives liées à la gestion d'une association sportive et aux exigences fédérales liées à la pratique sportive. À ce jour, le club est structuré. Les échanges relatifs à la gestion sportive de terrain, en lien avec le Service des sports, sont positifs et constructifs. Les créneaux et les équipements sportifs sont respectés conformément aux accords de la Charte municipale des sports.

Le rayonnement du club, ses résultats et ses titres nationaux (triple champion de France, deux fois vainqueur de la coupe de France, qualifications en coupe UEFA), ainsi que l'engouement de l'activité auprès des jeunes publics ont fait que le nombre de supporters et de spectateurs a augmenté d'année en année pour atteindre quelque 200 à 500 personnes par match en fonction de l'attractivité de la rencontre. Ainsi, considérant les efforts de gestion financière mis en œuvre par le club, considérant le rayonnement et la notoriété grandissante du club, considérant le renforcement des compétences de son bureau associatif, il est proposé d'attribuer une subvention de 18 000 € à l'association Kremlin-Bicêtre Futsal au titre de l'exercice 2017. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir voter cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 61.

N° 2017-061. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PATCHWORK – EXERCICE 2017

Didier ROUSSEL, Maire adjoint chargé des questions relatives à la culture, à la coopération décentralisée, au numérique, aux technologies de l'information et de la communication (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Merci, Monsieur le Maire. Tout est parfaitement indiqué dans le titre de la délibération. Cette association propose des ateliers de patchwork, comme son nom l'indique. Ces ateliers ont lieu en général à l'Espace André-Maigné. Cette association touche de nombreux publics.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 62.

N° 2017-062. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION VOIX ET SPECTACLE – EXERCICE 2017

Didier ROUSSEL, Maire adjoint chargé des questions relatives à la culture, à la coopération décentralisée, au numérique, aux technologies de l'information et de la communication (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Je vais être un peu plus long pour témoigner de l'excellence du travail de cette association qui touche différents publics, que ce soit des publics jeunes, notamment ceux du collège Albert-Cron, ainsi que d'anciens élèves de collège. Cela concerne aussi les publics du Club Lacroix, notamment par l'intermédiaire d'une chorale. S'il n'y avait pas eu ce Conseil municipal, nous aurions dû être ce soir au spectacle présenté à l'Écam par cette association. Je vous invite à approuver la délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous avez pris acte du compte rendu des décisions que j'ai effectuées en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Y a-t-il des questions ? Non. Le Conseil prend acte.

QUESTION ORALE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

J'ai été saisi d'une question orale par le Groupe MODEM et Centristes. Je propose à M. Hassani de faire lecture de sa question.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous avez déjà répondu à la plus grande partie des questions que je vais vous lire ce soir. Mais, par principe, je vais vous lire la totalité du message que je voudrais adresser ce soir au Conseil Municipal et, en particulier, aux Kremlinois.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, des événements inhabituels sont intervenus dans notre commune avec des perquisitions dans les locaux de la Mairie et à votre domicile, Monsieur le Maire. À ce jour, notre groupe ne veut en aucune façon remettre en cause votre intégrité et votre droiture, ou celle de votre prédécesseur s'il en était nécessaire. Seul le jugement de justice, si toutefois elle devait se prononcer, remettrait en cause notre appréciation.

Les Kremlinois sont en droit de s'interroger sur ces investigations en cours vous concernant et pouvant, par ricochet, impacter la Ville. À propos de cette enquête, quels sont les points litigieux qui sont en cause ? Est-il question de marchés publics ? D'autres domaines sont-ils concernés ? Quelles sont les années concernées, s'il y a en plusieurs ?

Encore une fois, Monsieur le Maire, ce ne sont que des questions dénuées de toute volonté d'atteinte aux personnes, appelant des réponses dans le cadre normal du débat démocratique auquel nous sommes tous attachés. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Monsieur Hassani. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question orale ? Non. Je rappelle notre règlement intérieur. Il peut y avoir des interventions, mais, une fois que le Maire répond, il n'y a plus d'interventions et il n'y a plus de débat. Cela clôt le débat. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Monsieur Hassani, je crois avoir répondu. J'avais l'intention de faire une déclaration préliminaire. Cela a été le cas à l'ouverture du Conseil municipal. Il n'est pas utile de repréciser un certain nombre de choses. J'ai donné en toute transparence l'ensemble des éléments dont je dispose à ce stade, depuis cette perquisition du 22 mai dernier. Je ne vais pas relire ma déclaration. Vous disposez de l'ensemble des éléments.

Vous me demandez les années sur lesquelles portaient les faits. Je vous ai répondu dans ma déclaration. Sur la question des marchés publics, il m'a été signifié par les enquêteurs au début de la perquisition le type de soupçons sur lesquels portait l'enquête préliminaire. Les Kremlinois et l'ensemble des élus pourront retrouver l'ensemble des éléments de votre question dans ma déclaration préliminaire.

Notre prochain Conseil municipal aura lieu le 28 septembre prochain à 20 heures 30. Nous reprendrons notre horaire habituel. Je vous souhaite à tous et à l'ensemble du public de très belles vacances. Pour celles et ceux qui resteront au Kremlin-Bicêtre — je doute qu'il y ait beaucoup de personnes qui partent deux mois —, pour ceux qui ne partiront pas ou qui ne partiront qu'un mois, je vous encourage à fréquenter Les Estivales au Parc Pinel et son très beau programme d'activités. Tous les jours, vous aurez la possibilité de trouver du loisir et de la tranquillité. Vous êtes naturellement les bienvenus aux Estivales. Bonnes vacances. Bonne soirée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 22 heures 17.